

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	32
Nombre de pouvoirs	9
Votants	41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 068

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AIRES DE JEUX

AVEC LA COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (*A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier*) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Considérant les travaux réalisés en 2022 par la Communauté de Communes en vue de la création d'une aire collective de jeux sur le terrain de l'accueil de loisirs sans hébergement de Gentioux, la Commune de Gentioux-Pigerolles a sollicité la Communauté en vue d'en faire un usage collectif, tant pour le temps scolaire que hors scolaire.

Connaissant la responsabilité attachée à ce genre d'équipement, il est apparu nécessaire d'assurer en permanence la conformité de l'équipement et la sécurité des enfants quelle que soit la collectivité responsable lors de l'utilisation, d'où l'élaboration d'une convention.

La présente convention vise à détailler les responsabilités des deux collectivités sur les temps respectifs d'utilisation de l'aire de jeux. Elle s'établit à titre gratuit pour 3 ans renouvelable de manière expresse.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de l'aire de jeux de l'accueil de loisirs sans hébergement de Gentioux à la Commune de Gentioux,
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention.

CONTRE : 0

POUR : 41

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

